

Le Cadre Contribution mail

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Cadre Contribution doit obligatoirement être remis au client par mail. Retour sur son fonctionnement.

Pour rappel, le Cadre Contribution permet d'**estimer le montant d'aides CEE** auquel le client est éligible en fonction de la typologie des travaux. L'adresser par mail au client, c'est la preuve du Rôle Actif et Incitatif du dispositif CEE dans la **décision du bénéficiaire de réaliser les travaux**.

1. Quels sont les avantages de la déclaration par mail ?

Lors de l'envoi du Cadre Contribution par mail, Abokine s'appuie sur un **service d'horodatage** qui permet de prouver avec certitude que le client a bien reçu le document. Par conséquent, si le client déclarait qu'il n'en avait jamais eu connaissance, Abokine pourrait apporter la preuve contraire.

Le Cadre Contribution mail, c'est aussi la meilleure façon d'**éviter les erreurs de date** et donc de chronologie du dossier ou encore les divergences de signature sur ce document.

Cerise sur le gâteau 🍰 : cela fait un document en moins à envoyer à Abokine pour archivage !

2. Comment ça marche ?

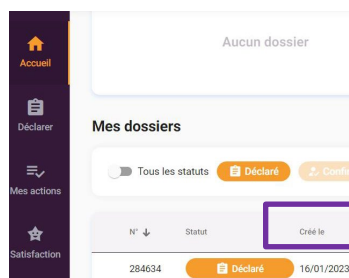
C'est très simple, il suffit que le client indique **une adresse mail valide**, qui sera renseignée lors de la déclaration sur l'Espace Abokine. Dans le cas où le client ne disposerait pas d'une adresse mail, il lui est possible de communiquer l'adresse d'un tiers de confiance.

Bonne pratique : **mentionner l'adresse mail utilisée sur le devis** pour plus facilement faire le lien entre le bénéficiaire et l'adresse mail utilisée pour l'envoi du Cadre Contribution.

Alerte boulette 🍷 : en aucun cas l'adresse mail ne peut être celle de l'artisan qui réalise les travaux !

3. Quand le faire ?

Le dispositif CEE devant avoir eu un Rôle Actif et Incitatif dans la réalisation des travaux, le Cadre Contribution doit être notifié au client **avant l'acceptation du devis et au plus tard le jour de l'acceptation du devis**. Sur l'Espace Abokine, la date de déclaration du chantier est visible sur la ligne du dossier de l'écran d'accueil :



Le conseil du chef Goni 🧑🏻 : « Faites votre déclaration au moment où vous éditez votre devis. De cette façon, vous avez la garantie que le montant d'aide que vous proposez à votre client via le devis est conforme avec le calcul proposé par l'Espace Abokine ! »

Chaque jour notre équipe vérifie que les mails ont bien été délivrés. En cas de problème, vous êtes immédiatement avertis pour compléter le dossier.